

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
Arrondissement de DIEPPE
Canton de SAINT SAËNS

COMMUNE DE BOSC-MESNIL

Mairie 616 route du centre
76680 BOSC-MESNIL
Tél.: 02 35.34.50.68 Fax : 09 70 61 36 67
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le vendredi 26 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur François BATTEMENT, Maire de Bosc-Mesnil

Date de convocation 22 février 2016

PRESENTS : Mmes et MM., Nicole LEROY, Myriam QUEVAL, François BATTEMENT, Pascal VAN DE STEENE, Ludovic LEBRETON, Jean-Marie MAINOT, Sylvain CAMPAIN, Patrick BOISSAY, Sylvain BINET, David HALOT, Denis MANUEL.

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUEVAL Myriam

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Le procès - verbal de la séance du 27 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité

TRAVAUX 2016 ECLAIRAGE PUBLIC
N° 26/02/2016 - 01

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **Projet-EP-2015-0-76126-5888** et désigné « Lotissement (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 20 156.40 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 946.96 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet ci-dessus :
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour le montant de 8 946.96 € TTC.
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

TRAVAUX 2016 POUR LE RENFORCEMENT DE RESEAUX
N°26/02/2016 - 02

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **Projet-Renfo-2015-0-76126-5504** et désigné « Route de Perduville (poste Flamenil fil nu 22 70m) (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 14 748.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 630.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet ci-dessus :
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2016 pour le montant de 630.00 € TTC.
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

VOTE DES SUBVENTIONS 2016
N° 26/02/2016 - 03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes à inscrire au budget 2016 :

- | | |
|--|--------------|
| • Club de l'Amitié | : 460.00 € |
| • Amicale des Sapeurs- pompiers de St-Saëns | : 65.00 € |
| • Restos du cœur de St-Saëns | : 120.00 € |
| • Banque alimentaire de Rouen et sa Région | : 60.00 € |
| • Animado (dans le cadre de la distribution
de la banque alimentaire) | : 60.00 € |
| • CCAS | : 2 000.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix voix pour, (Myriam QUEVAL Présidente du Comité des Fêtes n'ayant pas pris part au vote), vote la subvention suivante et s'engage à l'inscrire au budget 2016 :

- | | |
|--------------------|------------|
| • Comité des Fêtes | : 460.00 € |
|--------------------|------------|

QUESTIONS DIVERSES

- Fermeture de la route de Neufbosc pour effondrement : aucune nouvelle pour le moment concernant les travaux.

La séance est levée à 21 H 30